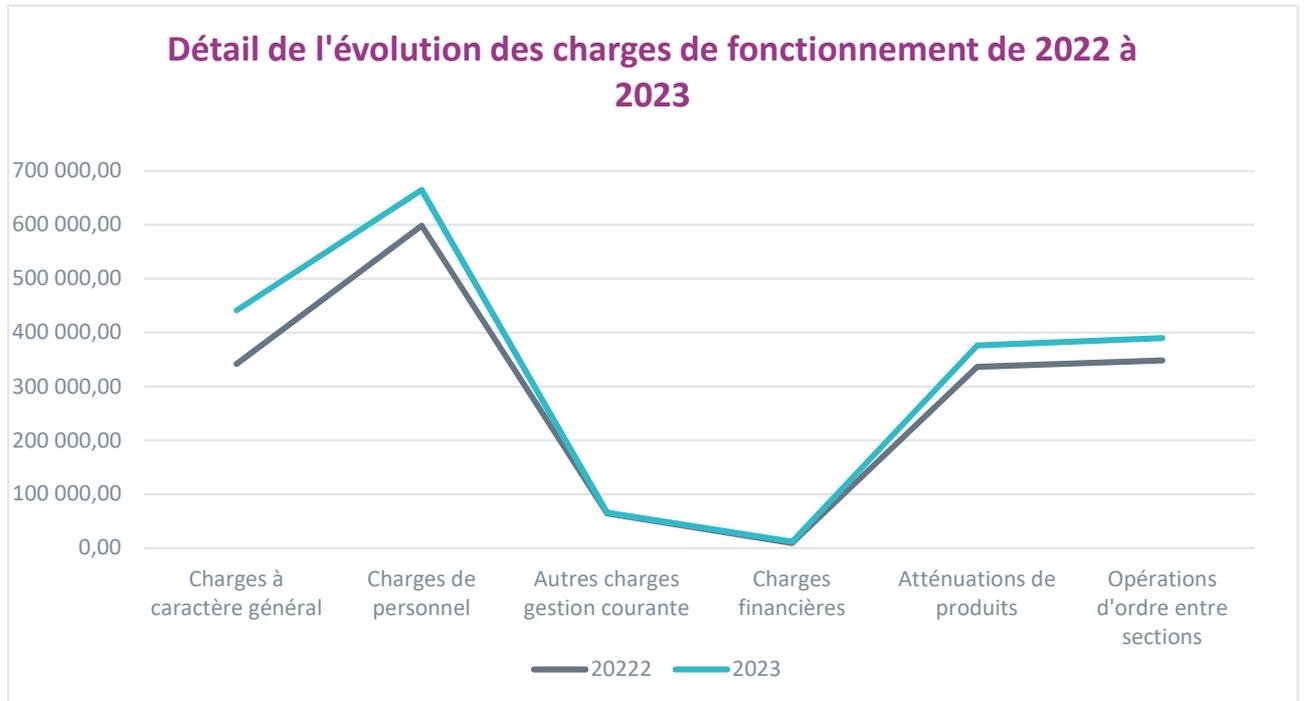


Présentation synthétique du CA 2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

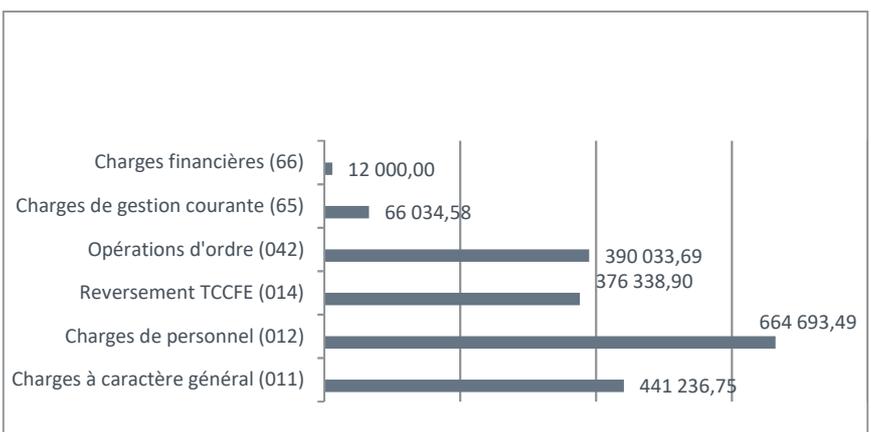
On peut constater une certaine stabilité dans les dépenses de fonctionnement malgré une augmentation de 14,79 %.



Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 950 337,41 €.

Ce sont les charges de base pour le fonctionnement des services de TDE 90 que l'on retrouve chaque année et qui sont constantes (carburant, fournitures administratives, frais de déplacements, téléphonie, assurances.) tous ces éléments de base indispensables (011).

A ces frais fixes de fonctionnement on ajoute la maintenance info pour BL.
Charges de personnel (012), intérêts d'un emprunt (66), les indemnités et frais de mission des élus (65) et les amortissements (041)



(011) Charges de fonctionnement : 22,62 % des dépenses de fonctionnement (+ 2,52 %)

Les charges de fonctionnement ont augmenté de 2,52 % en 2023. Les dépenses sont donc stables et maîtrisées. La principale augmentation se retrouve dans le poste électricité, principalement pour les bornes de recharge pour véhicules électriques, qui explose littéralement avec une dépense en augmentation de 177,88 %, à cause de l'explosion du prix de l'énergie bien sûr, mais également parce que le nombre de charges à également augmenté.

(012) Charges de personnel : 34,09 % des dépenses de fonctionnement (-1,14 %)

Au 31 décembre 2023 TDE 90 c'est 10 titulaires (dont 1 en détachement) et 2 contractuels :

- 1 pour la direction
- 1 pour l'accueil/secrétariat/comptabilité
- 5,5 pour le service informatique (dont un directeur du service) et un DPO
- 1 pour le SIG
- 3,5 pour l'énergie
- 1 pour la communication

Les dépenses de fonctionnement ont subi une baisse suite au passage à demi traitement d'un agent puis de son départ suite à une demande de détachement.

(014) Atténuation de produits : 19,30 % des dépenses de fonctionnement (-0,51 %)

Il s'agit du reversement aux communes de moins de 2 000 habitants du 1/3 de la taxe sur l'électricité perçue sur le territoire de leur commune.

(042) opérations d'ordre : 20,51 % des dépenses de fonctionnement (- 6,7 %)

Il s'agit des amortissements dont 72,62 % pour les subventions aux communes et 16,15 % pour l'informatique mise à disposition dans les communes.

(65) Charges de gestion courante : 3,39 % des dépenses de fonctionnement (-0,40 %)

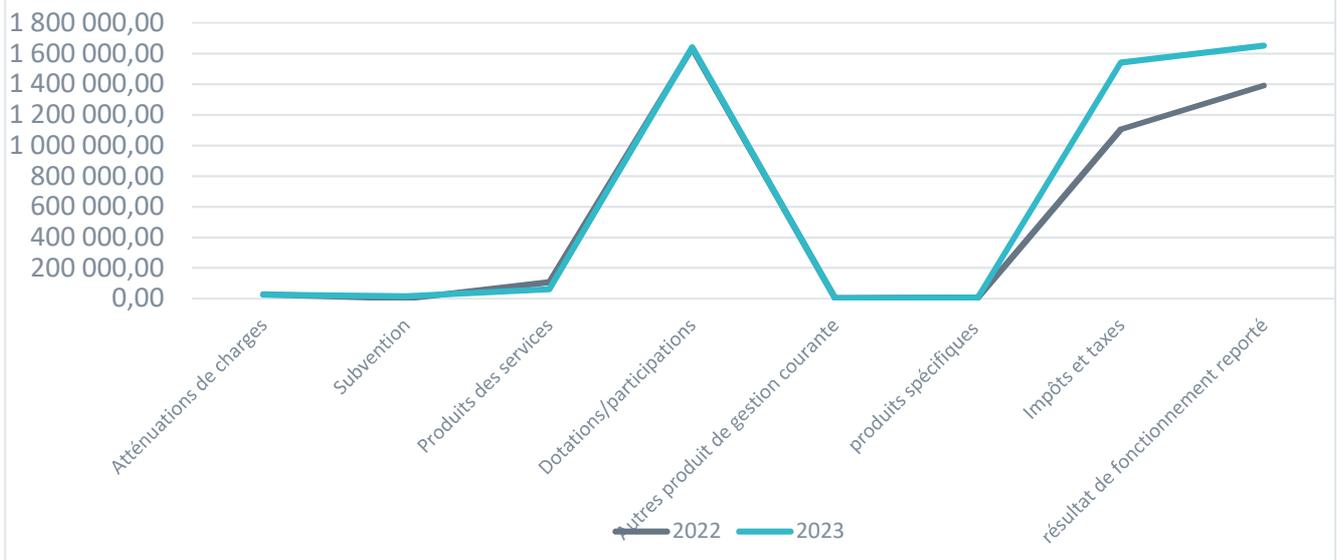
Indemnités des élus

(66) Charges de financières : 0,62 % 0.68 % des dépenses de fonctionnement (+0,07 %)

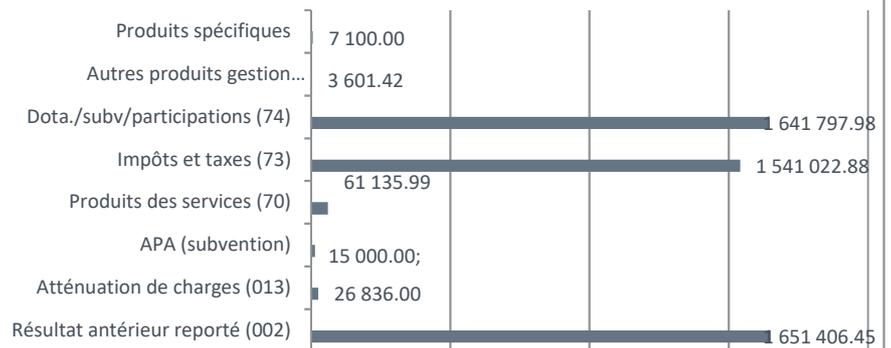
Intérêts de l'emprunt immobilier

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Détail de l'évolution des recettes de fonctionnement de 2022 à 2023



Principale recette : redevances versées par ENEDIS et GRDF (74) et la taxe sur l'électricité (73) pour le service énergie et les cotisations des adhésions pour le service informatique et SIG.

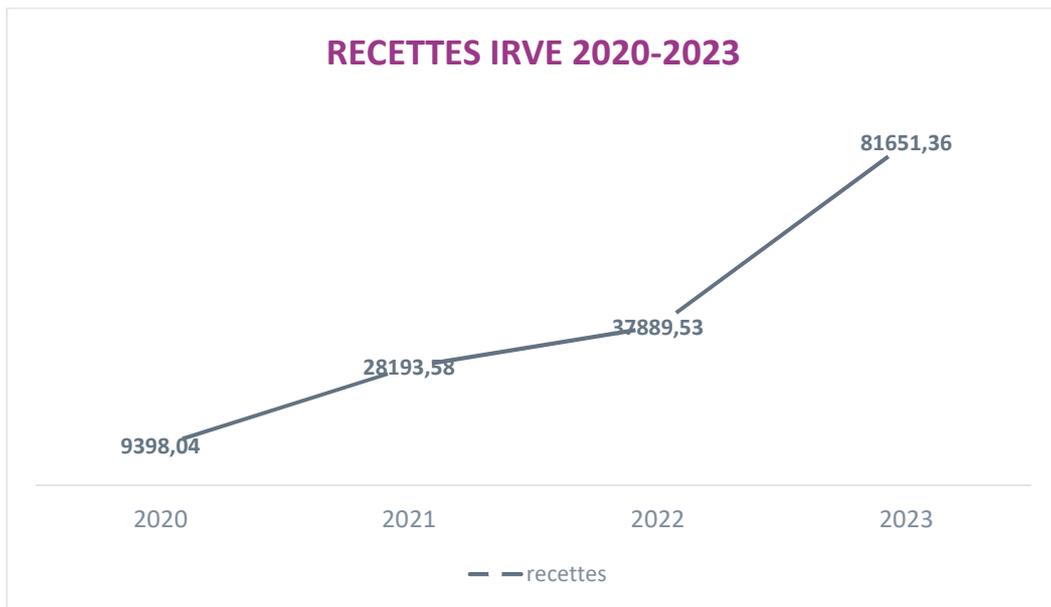


Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 4 947 900,72 € en augmentation de 15,73 % par rapport à 2022 principalement grâce au résultat reporté de 2022 et à la taxe sur l'électricité.

(70) Produits des services :

- Location des fourreaux à SFR et Orange : 12 922,35 €
- Rétrocession consommation IRVE : 48 014,64 €

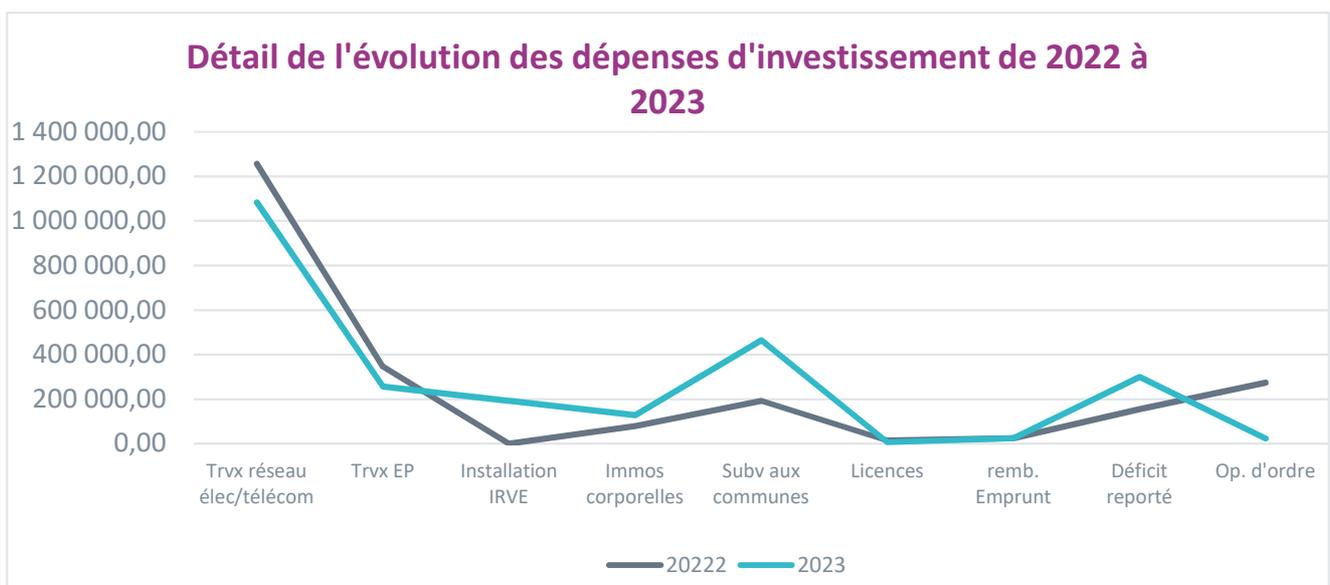
Pour information, évolution des recettes sur les recharges de 2020 à 2023 :



(74) Redevances /participations :

Redevance de fonctionnement GRDF :	57 448,70 €
Redevance de fonctionnement ENEDIS :	290 730,92 €
Redevance d'investissement ENEDIS :	719 975,01 €
Participation Grand Belfort salon mobilité :	15 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Comme on peut le voir, les dépenses d'investissements sont relativement stables.

Règlement des travaux sur le réseau électrique et téléphonique (23)

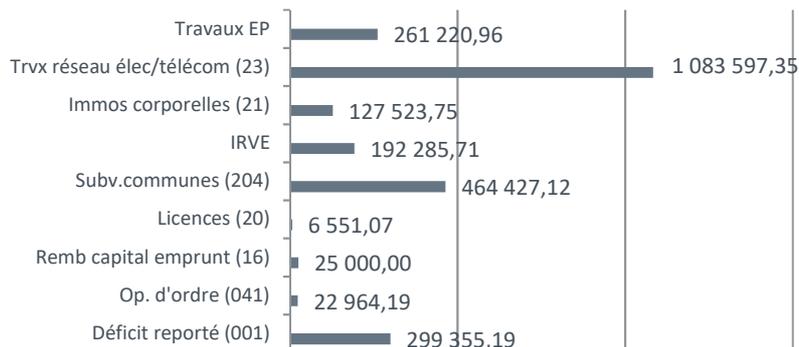
Acquisition de mobilier, matériel de bureau et informatique (21)

Subvention aux communes sur leurs investissements EP et pour les C2E (20)

Acquisition de logiciels (205)

Opérations de régularisation d'ordre purement comptable (041)

Répartition des dépenses d'investissement



Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 2 477 826,34 € en augmentation de 5,94 % par rapport à 2022.

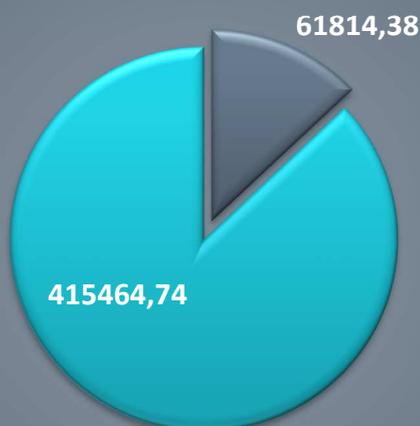
Les principales dépenses d'investissement :

Un programme de déploiement d'IRVE en 2023 a engendré des dépenses pour un montant de **192 285,71 €**.

- Deux bornes ont été déplacées de la Place de la République à parking révolution à Belfort
- une borne rapide (50 kW) a été installée parking révolution à Belfort
- deux bornes 22 kW ont été installées parking Pompidou à Belfort
- une borne rapide (50 kW) et une ultra-rapide (100 kW) ont été installées à Bessoncourt ZAC des portes de Belfort

Les subventions aux communes ont également augmenté de 141,70 % principalement suite aux demandes de déblocage du fonds transition énergétique pour les communes de moins de 2 000 habitants.

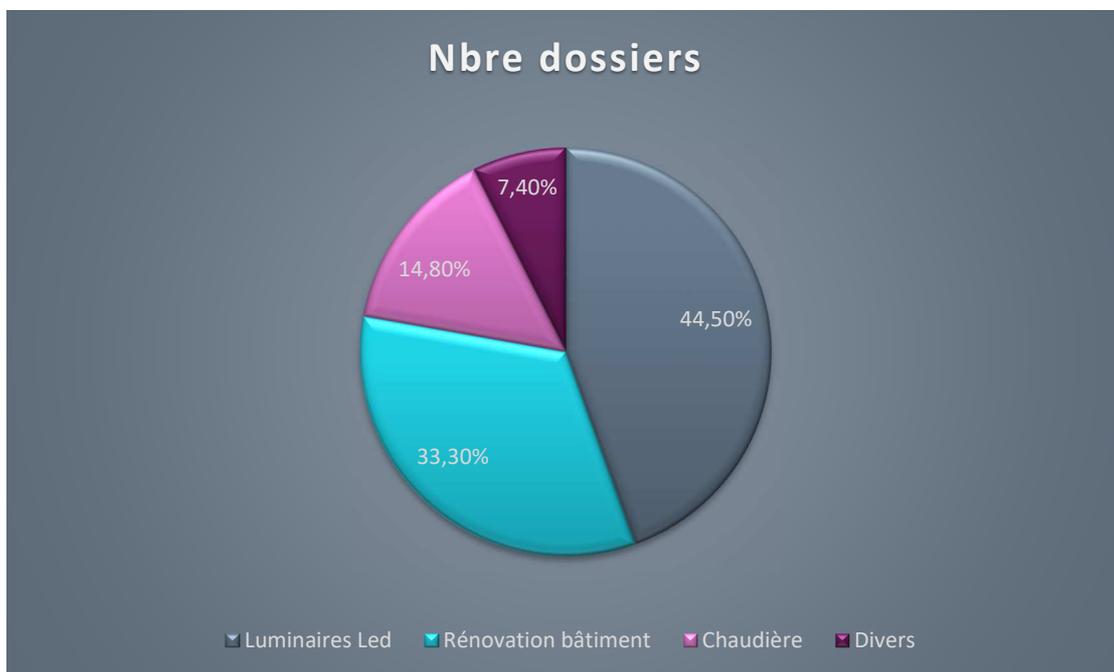
Répartition subvention aux communes



▣ Redevance éclairage public ▣ Fonds transition énergétique

Point sur le fonds transition énergétique :

- **26** communes ont bénéficié du fonds transition énergétique pour **27 dossiers**. La majorité des dossiers concernent le renouvellement de luminaires avec un passage en LED.



- **32** communes ont complètement utilisé leur enveloppe

Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux :

La principale dépense d'investissement correspond au règlement des travaux d'enfouissement pour **54,16 %** des dépenses globales.

Sept chantiers, pour un montant total de travaux de **1 344 818 €** et un montant de **432 093 €** de participations sur fonds propre du syndicat. L'article 8 en 2023 était de 200 000 €.

Coût des travaux par réseau 2023	
Distribution électrique (59 %)	789 836 €
Télécom (22 %)	293 761 €
Eclairage public (19 %)	261 221 €
TOTAL	1 344 818 €



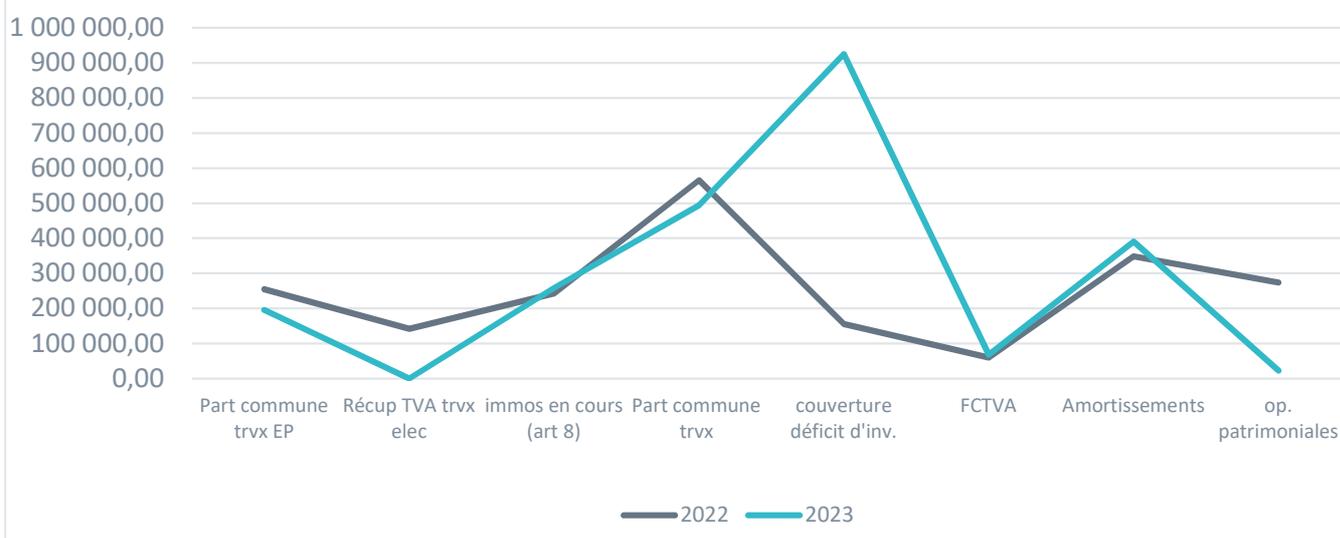
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 2 354 514,89 € en augmentation de 15,18 % par rapport à 2022.

La recette la plus importante correspond à la part des communes sur les travaux sur le réseau élec et télécom

Les recettes sont stables et l'augmentation est principalement due à des opérations d'ordre sur les amortissements des immobilisations.

Détail de l'évolution des recettes d'investissement de 2022 à 2023



Opérations d'ordre comptable (23)

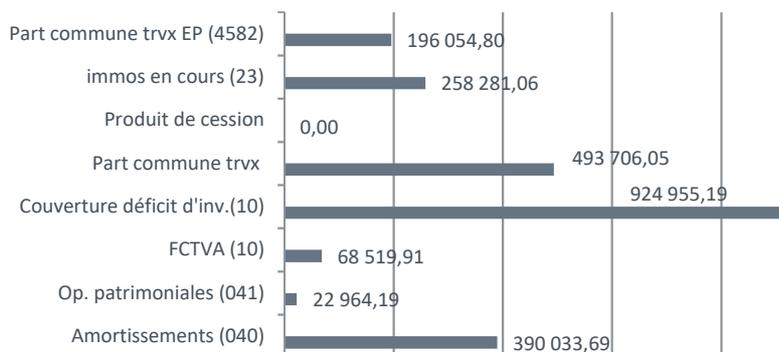
Part de la commune sur les travaux sur le réseau élec et télécom / article 8 de 200 000 € versé par ENEDIS (23)

Récupération du FCTVA sur l'acquisition des immos 2018/couverture du déficit d'investissement après vote du CA (10)

Opérations de régularisation d'ordre purement comptable (041)

Amortissement des biens du syndicat (040)

Répartition des recettes d'investissement



Résultat :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Dépenses</i>	1 950 337,41	2 477 826,83
<i>Recettes</i>	4 947 900,72	2 354 514,89
<i>Solde</i>	+ 2 997 563,31	- 123 311,94

- Couverture du déficit d'investissement pour **123 311,94**
- Excédent de fonctionnement à reporter : **2 874 251,37**

Un résultat de fonctionnement excédentaire pour 2023 mais qu'il faut toutefois tempérer. En effet, 290 062 € de subventions au titre du fonds transition énergétique pour 2022 et 2023 restaient encore dus aux communes au 31/12/2023. De même que les subventions au titre de la redevance sur l'éclairage public qui n'ont également pas été mandaté.